

VOL. VII.

CHEMINS DE FER. CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC. ARRANGEMENT DE PRINTEMPS. DIVISION EST.

DIVISION OUEST. Les Convois quittent la Pointe St. Charles comme suit: Convoi Express pour TORONTO...

NEW-YORK ET BOSTON. CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET CHAMPLAIN.

DIVISION LACHINE. Les Convois quittent MONTREAL: LACHINE: 7.00 A.M., 9.30 A.M., 3.30 P.M., 5.30 P.M.

EXPEDITION ET ECONOMIE. MONTREAL A BUFFALO. En 24 Heures de temps. PRIX, \$10.

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL. Cette Ligne est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice.

DATES DES DEPARTS DE QUEBEC. Samedi, 22 mai; Samedi, 5 juin; Samedi, 19 juin; Samedi, 3 juillet; Samedi, 17 juillet; Samedi, 31 juillet; Samedi, 14 août.

PRIX DE LA TRAVERSEE. De Québec à Liverpool. Enfants dans les Cab. d'Entrep. \$30; Enfants au-dessous de l'Entrep. \$20; Adultes \$40.

TARIF DU FRET. De Liverpool à Montréal—Articles fins, \$0.50 par tonne de 40 pieds cubes et 3 pour cent.

Vente sur Autorisation de Justice.

SERA VENDU à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. CYRIL, le TRENTE du courant, à DIX heures de l'après-midi, le plus beau et dernier chapeau de paille...

Vente par autorité de justice.

SERONT VENDUS à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. JEAN-BAPTISTE, le DIX-MAI prochain à dix heures de l'après-midi, les IMMEUBLES qui suivent, dépendants de la communauté d'entre JACQUES VINCELETTE et feu ADELÈVE LAVALLEE...

Vente par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. JEAN-BAPTISTE, le DIX-MAI prochain à dix heures de l'après-midi, les IMMEUBLES qui suivent, dépendants de la communauté d'entre JACQUES VINCELETTE et feu ADELÈVE LAVALLEE...

H. J. FLANDERS, ARTISTE PHOTOGRAPHE ET AMBROTYPE. Rue Notre-Dame, Coin de la rue Saint-Jean-Baptiste, MONTREAL.

ELIXIR DU DR. GUILLIE

Extrait de la brochure: Traité de l'origine des glaires, des maladies qu'elles occasionnent, et des moyens de les combattre. Ce médicament est le seul qui agit sur le système muqueux...

TISSU ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE. Ce tissu agit sur les propriétés curatives à la suite de l'usage de ce tissu...

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU par Autorité de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, le DIX-NEUF du courant, à dix heures de l'après-midi, le plus beau et dernier chapeau de paille...

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSMISSIONS seront reçues D'HUI au 1er JUIN prochain, à MIDI, chez LOUIS BARRE, architecte, pour l'érection d'une Église, Sacristie et Presbytère, au dit lieu de Lachine.

Avis au Public.

MAGASIN DE TAILLEUR 172, RUE ST. PAUL. Les Soumissionnaires, tout en remerciant leurs nommes Pratiques et le Public en général...

MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

choisis dans les premières Maisons d'Europe; consistant en grande partie en DRAP de toute nuance, CASIMIRE, pour Tailleur et Veston...

DE HARDES FAITES.

pour Hommes et Enfants; ainsi qu'un Assortiment complet de Coles, Collets, Chemises, Chapeaux et Casquettes, Valises, Porte-manteaux, etc.

HOTEL DU MONT ST. HILAIRE.

M. C. COMTE à l'honneur de prévenir ses nombreux patrons et le public, qu'il ouvrira sur le MONT ST. HILAIRE, une MAISON DE PLAISANCE...

Le Jardin et le Parc sont disposés de façon à offrir à tous les goûts et à toutes les fortunes, toutes les commodités qui peuvent rendre la vie agréable. Salle de Bain à chaque étage, Jardin et Parc très grand, verdoyant et très agréable...

ELIXIR DU DR. GUILLIE

Extrait de la brochure: Traité de l'origine des glaires, des maladies qu'elles occasionnent, et des moyens de les combattre. Ce médicament est le seul qui agit sur le système muqueux...

TISSU ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE. Ce tissu agit sur les propriétés curatives à la suite de l'usage de ce tissu...

A VENDRE AU BUREAU DU "PAYS"

LE HEROLD DE CHATEAUGUAY, H. E. CHEVALIER. PRIX—30 SOUS. CORPORATION DE VILLAGE DE BEAUHARNAIS.

UNE SESSION MENSUELLE de Conseil Municipal du village de Beauharnais, tenue en la salle du dit conseil au dit village de Beauharnais, LUNDI, le PREMIER jour de MAI...

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE BEAUHARNAIS. Pour autoriser la Corporation du dit Village, à effectuer un emprunt sur le crédit du fonds consolidé d'emprunt municipal pour la Bas-Canada.

ATTENDU qu'il serait avantageux pour les habitants du Village de Beauharnais, d'effectuer un emprunt qui mettrait cette Corporation en état de faire des améliorations...

CORPORATION DU VILLAGE DE BEAUHARNAIS. AVIS est par le présent donné que le règlement ci-dessus est de ce jour en vigueur...

TAPISSERIES. Le Soumissionnaire ayant reçu son APPROUVISSEMENT DE PRINTEMPS DE TAPISSERIES FRANÇAISES, attire l'attention des Acheteurs sur son ASSORTIMENT ÉTENDU et MAGNIFIQUE...

TAPISSERIES ANGLAISES. ATTENDU au commencement de MAI par le WOODFIELD et le BRIDE OF CANADA, RICHARD HOLLAND, 163, Rue Notre-Dame.

BRASSERIE DE MONTREAL. J'INFORME les amis d'un BON VERRE de BIERE que je me propose d'ouvrir AUJOURD'HUI (Samedi), 17 Avril, à l'endroit ci-dessus occupé par la Compagnie du Grand Tronc, coin de la Petite Rue St. Jacques...

CORRESPONDANCES. Le Grand Tronc.

La rectification que vous envoyez au Journal des Débats, dans votre No. du 17 courant, relativement à l'erreur qu'il commet en vous attribuant un article sur le Grand Tronc m'a engagé à puiser à la source pour savoir ce que je devais corriger afin d'être impartial.

Or, à mon grand étonnement, je vois le rédacteur de ce journal me donner de la foudre pour avoir dit, d'après des autorités qu'il ne s'est pas permis de lire et auxquelles, en homme habile, il ne veut pas s'attaquer, que «un peuple prospère d'autant plus, commercialement parlant, que ses importations dépassent ses exportations»?

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE BEAUHARNAIS. Pour autoriser la Corporation du dit Village, à effectuer un emprunt sur le crédit du fonds consolidé d'emprunt municipal pour la Bas-Canada.

ATTENDU qu'il serait avantageux pour les habitants du Village de Beauharnais, d'effectuer un emprunt qui mettrait cette Corporation en état de faire des améliorations...

CORPORATION DU VILLAGE DE BEAUHARNAIS. AVIS est par le présent donné que le règlement ci-dessus est de ce jour en vigueur...

TAPISSERIES. Le Soumissionnaire ayant reçu son APPROUVISSEMENT DE PRINTEMPS DE TAPISSERIES FRANÇAISES, attire l'attention des Acheteurs sur son ASSORTIMENT ÉTENDU et MAGNIFIQUE...

TAPISSERIES ANGLAISES. ATTENDU au commencement de MAI par le WOODFIELD et le BRIDE OF CANADA, RICHARD HOLLAND, 163, Rue Notre-Dame.

BRASSERIE DE MONTREAL. J'INFORME les amis d'un BON VERRE de BIERE que je me propose d'ouvrir AUJOURD'HUI (Samedi), 17 Avril, à l'endroit ci-dessus occupé par la Compagnie du Grand Tronc, coin de la Petite Rue St. Jacques...

Pertes durant la rébellion.

M. le col. PRICE, secondé par M. SMITH, fait motion que la pétition de M. J. Montgomery demandant une indemnité pour pertes souffertes en 1838, lors de la rébellion, soit renvoyée à un comité spécial.

Reception d'un message de l'Assemblée législative déclarant qu'un bill pour conférer de nouveaux pouvoirs à la Maison de la Trinité de Montréal a été adopté.

Assemblée législative. Séance du 22 avril, 1858. Distribution de M. Forsyth. M. MALCOLM CAMERON se plaint de ce qu'un officier de douane à Sarnia, M. Forsyth, destinée, ait montré une lettre de M. Brown, d'où il résulte que M. Cayley aurait déclaré n'avoir adopté cette mesure que sur la demande de M. Malcolm Cameron.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte Municipal du Bas-Canada. M. JONAS fait motion qu'un comité spécial soit nommé pour s'occuper des amendements requis et nécessaires dans la loi municipale du Bas-Canada.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte des Chemins. M. MORRIS du comité auquel ce bill a été référé fait rapport à la chambre.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative.

Séance du 22 avril, 1858. Distribution de M. Forsyth. M. MALCOLM CAMERON se plaint de ce qu'un officier de douane à Sarnia, M. Forsyth, destinée, ait montré une lettre de M. Brown, d'où il résulte que M. Cayley aurait déclaré n'avoir adopté cette mesure que sur la demande de M. Malcolm Cameron.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte Municipal du Bas-Canada. M. JONAS fait motion qu'un comité spécial soit nommé pour s'occuper des amendements requis et nécessaires dans la loi municipale du Bas-Canada.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte des Chemins. M. MORRIS du comité auquel ce bill a été référé fait rapport à la chambre.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

Assemblée législative. Séance du 23. Acte de Franchise Elective. M. le proc.-gén. McDONALD donne avis que mercredi prochain il introduira un bill pour amender l'acte de franchise électorale et pourvu à un meilleur enregistrement des votants.

relatives aux cours de surrogat dans le Haut-Canada.

M. MOWAT fait motion que la chambre ne se forme pas en comité avant vendredi prochain.

Mis aux voix cet amendement est rejeté par 70 contre 41.

Pour:—MM. Aikins, Allan, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Ferras, Gould, Hartman, Hébert, Hogan, Holmes, Howland, Laberge, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, McCann, McKellar, MacLeod, Mowat, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Walker Powell, Rymal, William Scott, Short, Stirling, Wallbridge, White, Wright.—41.

Contre:—MM. Allyn, Archambault, Baby, Beauharnais, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur, Currier, Chapuis, Cimon, Coultée, Daly, Daoust, Desautels, Dionne, Durocher, Dufresne, Dunkin, Feltlowes, Ferguson, Ferras, Fortier, Gall, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labelle, Lacoste, Langevin, Laporte, LeBlond, Loranger, Macbeth, le procureur, Macdonald, McGee, McMicken, Menzies, Morin, O'Farrell, Oumet, Panet, Piché, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Roblin, le solliciteur, Rose, Ross, Richard W. Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Somerville, Starnes, Talbot, Tasse, Tett, Thibault, Turcotte, Webb, Whitley.—70.

La chambre se forme ensuite en comité sur le bill.

Plusieurs clauses sont adoptées; le comité se lève, fait rapport et demande la permission de siéger de nouveau mardi.

La chambre s'ajourne à mardi.

NOUVELLES ANNONCES.

Apprenti demandé. Convoocation d'assemblée.—F. P. Pominville. Avis de succession.—Séguin. Déménagement.—J. Pichon. Marchandises nouvelles.—J. et T. Douglas. Meubles.—Poulin et Ferland.

VENTES PAR ENCANS. Epicerie, ce matin.—J. G. Slipway. Mobilier, le 30—Benning et Barsalou.

LE PAYS.

MONTREAL: Mardi, 27 Avril 1858.

AVIS.

MM. les abonnés du Pays qui changeront de domicile au 1er mai, sont priés de nous envoyer leur nouvelle adresse, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

A nos Lecteurs.

L'administration du Pays ayant fait l'acquisition d'un nouveau matériel d'imprimerie, avec une presse à vapeur, le journal ne paraîtra que deux fois cette semaine, à cause des dérangements que nécessitera la pose de la machine dans notre établissement.

Aux ateliers du Pays, on exécute désormais les ouvrages de typographie, plécard, cartes, brochures, etc., avec toute la ponctualité et au plus bas prix possible.

M. Dorion et le "Courrier du Canada."

Nous avions publié le discours de M. Dorion sur le projet de loi relatif au rappel partiel des lois d'usufruit, et tout homme impartial, tout homme compétent à porter un jugement sur cette matière, devra convenir que la question y est traitée d'un point de vue pratique, avec sagesse, modération et talent. Les théories abstraites peuvent occuper le savant dans le silence du cabinet, se produire dans un livre qui jette un jour nouveau sur quelque problème économique ou social; le législateur, l'homme d'état, celles que soient d'ailleurs ses opinions particulières, est obligé de tenir compte des éléments dont il se trouve entouré. Les sentiments, les préjugés même ont souvent le droit d'être consultés. Le degré de civilisation auquel un peuple est arrivé; le développement des forces matérielles de la société; l'état des communications intérieures, des relations internationales—tout cela doit être considéré lorsqu'il s'agit de faire un pas décisif dans la voie de la législation, et de faire passer les théories, les principes dans les faits. Voilà pourquoi tout le monde comprend qu'il n'y a pas d'inconvenance à professer hautement une doctrine et à hésiter d'en faire l'application avant que l'opinion ne soit mûre et qu'un changement ne soit regardé comme acceptable par le plus grand nombre. Voilà pourquoi M. Dorion, se prononçant en faveur du rappel de toute loi restrictive en matière de prêt d'argent, mais aussi tenant compte de l'opposition que rencontre cette mesure dans le Bas-Canada, conclut son discours en demandant l'institution d'une commission qui fût chargée de faire une étude spéciale du sujet, avant d'admettre le principe du bill de M. Rose. Il n'y a rien là que de très raisonnable; mais M. Dorion est démocrate, et comme tel, il ne peut trouver grâce aux yeux du rédacteur du Courrier du Canada.

Institut-Canadien.

Nous avons publié, samedi dernier, une protestation adressée par un certain nombre de membres de l'Institut-Canadien contre des précédents récemment adoptés par cette institution. Nous voulons rester étranger aux difficultés qui ont donné lieu à la démission des résignataires. C'est une affaire qui a été réglée dans l'Institut même, d'une manière régulière, après ample discussion. Mais en dehors du mérite ou du démerite de la décision à laquelle on est venu, il est une question qui tombe dans le domaine de l'appréciation, et sur laquelle nous ne sommes pas d'accord avec les messieurs: c'est l'opportunité de leur retraite.

Les motifs de leur résignation reposent sur certains faits qu'ils donnent comme avérés, savoir, que la bibliothèque de l'Institut contient de mauvais livres—que leurs efforts pour faire disparaître les éléments du mal ont été vains, et finalement, que l'institution est dangereuse pour la jeunesse. Ces assertions, à notre avis, sont exagérées; mais supposons, pour un instant, qu'elles fussent vraies, n'aurait-il pas été mieux de rester au poste pour combattre, chaque fois que l'occasion s'en serait présentée, les abus que l'on prétend s'être glissés dans l'institution? Est-ce que la présence de cent quarante personnes respectables, dont la plupart occupent une position sociale assez élevée, n'aurait pas exercé une influence salutaire sur les délégués, et diminué la somme du mal, s'il n'avait pas été possible de l'extirper tout à fait? Il nous semble que ces considérations auraient dû l'emporter, après réflexion faite, sur les conseils passagers du désespoir, et nous ne sommes pas sûr que ce sera regardé comme tel par un grand nombre.

Que ces messieurs croient bien que nous ne sommes animés d'aucun sentiment hostile à leur égard, et que si, dans la circonstance présente, notre conviction intime est qu'ils eussent mieux fait d'agir autrement qu'ils n'ont fait, et de continuer à faire partie d'une institution qui ont contribué à élever à l'état florissant dans lequel elle se trouve,

de nosieur (M. Dorion) dit-il, est en faveur des gros intérêts: mais le Bas-Canada est contre, donc il faut soumettre la mesure à un comité que décide l'assemblée de M. Dorion et celle du Bas-Canada. M. Dorion voit bien que les gens qui veulent qu'on parle à tous les coins de la ville ne va pas assez loin, il croit qu'on doit voter pour la seconde lecture de ce

bill et le remettre ensuite à un comité. M. Dorion est parfaitement de son avis, seulement il ne veut pas être coté au comité que la question de l'intérêt de l'argent.

Il est évident que M. Dorion veut à la fois ménager ses amis qui sont banquiers et le peuple qui ne l'est pas; qu'il va de ci, va de là, à tous pas être coté, ne veut pas être pour la chose, et s'échappe par une motion qui le délivre d'embaras en servant sa tactique d'opposition.

Une pareille manœuvre qui est toujours celle du parti démocratique (toujours anti-nationale par sa nature même, ne peut convenir à personne. Soyez pour le bill ou contre le bill ou plutôt pour le principe ou contre le principe, car le bill n'est pas la question, mais l'incident, sans que chacun sache ce que vous voulez.

Le premier ligne de cette citation a évidemment été écrite dans le but de frapper l'imagination du vulgaire ignorant et de faire de l'effet auprès de ceux qui ont les notions les plus erronées sur les fonctions du numéraire dans l'économie commerciale. On pourrait dire avec plus de raison que ceux qui s'obstinent à maintenir le taux légal de l'intérêt au dessous de la valeur de l'argent, sont en faveur des gros intérêts. Car toute restriction favorise le monopole, et tout risque s'évalue et se paie. Le prêteur jouit invariablement à l'intérêt qu'il réclame tout le prix des risques qu'il court, l'évaluation approximative de cette perte qu'il est exposé à subir. D'un autre côté, le nombre des prêteurs se trouvant limité par le fait même de ces restrictions, il y a moins d'offres sur le marché monétaire, tandis qu'il n'y a aucune diminution dans la demande, ce qui établit la proportion au désavantage de l'emprunteur. L'écrivain du Courrier du Canada semble croire que la fixation de l'intérêt à un certain taux a l'effet de favoriser l'emprunteur et d'empêcher le prêteur d'exiger de gros intérêts. Mais ne voit-il pas que, pour atteindre ce résultat, il faudrait, en même temps, une loi pour forcer ceux qui ont de l'argent à le prêter au taux légal?

Nous n'avons pas la prétention de traiter cette question de l'usufruit en elle-même, et dans son mérite intrinsèque. Nous offrons ces quelques observations générales pour faire sentir combien est odieuse la tactique de nos adversaires qui méconnaissent les règles les plus ordinaires d'une discussion sensée et honnête.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

M. Dorion croit que les lois d'usufruit devraient disparaître de nos statuts. Cette opinion est partagée par un grand nombre de personnes éclairées, et par des hommes après lesquels l'écrivain du Courrier n'est qu'un atome insignifiant. Néanmoins, M. Dorion respecte l'opinion de ses compatriotes qui diffèrent d'avec lui. Il désire que l'on prenne le temps de considérer la question, de l'étudier, de prévoir les conséquences de la mesure qui est devant la chambre—donne M. Dorion a tort, et la démocratie, comme de raison, est toujours anti-nationale, puisque le Courrier le dit, porte la responsabilité de toutes ces horreurs. Voilà tout le raisonnement, toute la logique du Courrier du Canada.

nous respecterons toujours les motifs qui ont dicté leur conduite.

LA PATRIE.—Nos confrères de la Patrie ont repris, hier, leur publication, dans un format fort rapetissé, à peu près la moitié de ce qu'était la première, pardon—la dernière Patrie. L'impression en est faite avec goût et nos confrères annoncent qu'ils ont trouvé le secret de donner plus de matière à lire dans la moitié moins d'espace. Quant au caractère moral du journal, c'est tout autre que la moitié moins d'espace. C'est M. Ramsay, né en Ecosse et protestant, qui vient annoncer "combatre pour l'ordre (sic)", pour les traditions de nos pères (sic) pour la société, pour NOTRE ROI (sic) (quelle foi!). Nous souhaitons à la Patrie plus de succès qu'elle n'en a eu dans le passé; car cela nous ennuierait beaucoup d'être laissé seul comme nous l'avons été dans ces derniers temps.

Finances. La lettre suivante, reproduite par le Courrier des Etats-Unis à qui nous l'empruntons, vient malheureusement, malgré la modération forcée de ses explications, confirmer la nouvelle d'une crise commerciale en France. Si l'auteur de ce bulletin n'eût pas dit écrire sous les yeux même d'un gouvernement ombreux, de quelles expressions ne se fût-il pas servi pour flétrir le despotisme qui dessèche rapidement toutes les sources de la prospérité de son pays!

Paris, 5 avril. Faut-il donc renoncer aux espérances de reprise à la Bourse, et toute tentative d'amélioration doit-elle s'écrouler sous le coup de dévastations de cette nature? Nous ne le pensons pas. La liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires générales avaient un meilleur aspect; les recettes des chemins de fer tendent à s'améliorer; le commerce semblait vouloir reprendre son essor. Les affaires ont donc repris un peu de leur animation; mais il est à craindre que la liquidation de mars qui a été accomplie s'est faite dans de bonnes conditions; jamais la lutte n'avait pris de telles proportions; jamais la hausse et l'abaissement n'avaient pu à tel point se succéder. Les affaires ont continué à se faire pendant la quinzaine qui vient de finir, les affaires

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance précédente. M. le Dr. DeLorimier, secondé par M. L. A. Fortier, propose que le Dr. Tremblay, de cette ville, soit admis membre-correspondant. Adopté.

M. le Dr. Arthur Delisle, ex-chirurgien-aide-major de l'armée anglaise en Crimée, monte à la tribune et y donne, en présence d'un brillant et nombreux auditoire, une lecture remarquable sur un des plus beaux sujets de la chirurgie moderne: L'écrasement linéaire ou ablation des tissus vivants sans effusion de sang.

M. le Dr. Delisle décrit l'instrument dont il doit se servir, c'est-à-dire l'écrasement de M. le Dr. Chussagnac, commence par opérer sur des tissus inanimés; tout l'auditoire spectateur, silencieux et attentif, goûte les préceptes, observe le moindre mouvement et admire l'habileté du jeune professeur qui s'est couvert d'applaudissements à plusieurs reprises, surtout au moment où il poursuit ses expériences sur l'animal vivant.

M. le Dr. Delisle se distingue par une habileté à lui propre, et ses tentatives ont été couronnées d'un succès plus brillant, et l'Institut en est d'autant plus honoré que cet honorable médecin était, il y a quelques années, élève de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal.

M. le Dr. A. Delisle est le premier en Canada qui ait osé traiter ce sujet et tenter de telles expériences. A la séance prochaine, M. le Dr. Fontaine donnera une lecture sur l'hydrocéphale algide.

Sur motion de M. L. A. Fortier, secondé par M. H. M. Barcelo, des remerciements sont votés à M. le Dr. Achille Nicolas, de la faculté de Paris, pour la savante lecture dont il a bien voulu gratifier l'Institut, mercredi dernier, sur ce sujet: Nature et fonctions des plantes monocotylédones et dicotylédones.

L'Institut voit avec un plaisir extrême l'intérêt et le zèle que lui porte M. Nicolas; reconnaissant en lui un professeur très habile qui, de prime abord, sait rendre cette science familière à celui qui est tout-à-fait étranger à la botanique; aussi félicité-il la plume d'un botaniste pour faire ressortir ici tout le savoir, l'habileté et le tact qu'on reconnaît aujourd'hui à M. le Dr. Achille Nicolas.

Des remerciements sont votés à M. le Dr. Arthur Delisle, sur motion de M. A. Tétin, secondé par M. H. Barcelo. M. E. Chevrefils donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera M. le Dr. Palardy, de St. Hugues, comme membre correspondant.

Et la séance est levée sur motion de M. Barcelo, secondé par M. Gaudette. LÉONARD A. FORTIER, Secrétaire-Arch.

EAU DE PLANTAGENET. POUR la commodité des pratiques de l'extrême-OUEST que leurs affaires n'amènent pas au Dépôt central, Place d'Armes, une provision sera tenue par M. J. D. HENRIKSON, au Magasin du coin, Bâtiment Bonaventure. Et le mois prochain on établira aussi une agence à l'extrême Est, de quoi avoir convenablement soigné.

W. G. SLACK, Agent, No. 4, Place d'Armes. 2 mars.

HALEINE PARFUMÉE.—Est-il une dame ou un monsieur qui veuille rester affligé d'une haleine désagréable quand, en fait usage du Baume de mille Fleurs, comme dentifrice, non seulement l'haleine devient embaumée, mais les dents prennent la blanche couleur de l'albâtre. Bien des gens ne savent pas que leur haleine est mauvaise, et le sujet est si délicat que leurs amis n'osent les en informer. Venez une seule goutte du Baume sur votre brosse à dents et laissez vous sécher et matin. Une bouteille de cinquante cents durera une année.

On peut aisément se donner un beau teint en faisant usage du Baume de mille Fleurs. Il fait disparaître la lèze, les rousseurs, lentilles. Montrez votre serviette, versz dessus deux ou trois gouttes et laissez-vous le visage sécher et matin. Pour les yeux, versez sur la paupière deux ou trois gouttes de l'eau froide ou chaude, versz dessus deux ou trois gouttes du Baume de mille Fleurs, frottez-vous la face, vous obtenez une belle mousseline qui facilitera l'opération au rasoir. Prix 50 cents seulement.

P. FETTRIDGE & CIE, Propriétaires de la Cylème Houldard, 281, rue St. Jacques, Montréal, Québec. Agents pour la vente en gros et en détail, S. J. Lyman & Cie, Montréal, Place d'Armes.

«Une en une fois, vous ne l'oublierez jamais.» Si nos lecteurs désirent un article de première qualité pour la toilette, qu'ils achètent le Baume Parfume de M. Fettridge. C'est un spécifique unique pour nettoyer les dents, se faire la barbe, se laver et arranger la tête, et embellir le visage, enlever les taches de la peau, grains de rouille, lentilles, verrues, etc. En vente chez tous les droguistes. L. S. BLODGETT & CIE, Propriétaires, Ogdensburgh, N.-Y. MM. LAMPROUT et CAMPBELL, Agents pour la vente en gros, Montréal.

MBAYEZ CE GRAND SPECIFIQUE. MARIAGES. A St. Philippe, le 8 du courant, par Messire Proth. Curé, M. Edouard Pilote, à Mme Elizabeth Dupuis, veuve de feu M. J. Bachand, tout de la paroisse.

DECES. A Boucherville, le 8 du courant, Hypolithe Lafébre, âgé de 65 ans et 7 mois.

Apprenti demandé. A U Bureau du Pays on a besoin d'un jeune homme de 15 à 16 ans, comme apprenti imprimeur. Il devra être instruit.

Apprenti Demandé. ON demande un apprenti, âgé de seize à dix-sept ans, pour servir dans le commerce des marchandises sèches. On désire qu'il sache lire, écrire et parler un peu l'anglais. S'adresser à ce bureau. 22 mois.

Maison de Pension. M. F. ROBERT informe ceux qui désireraient se mettre en pension, qu'il possède maintenant toute cette vaste maison, 311, rue St. Marie, No. 40, et peut, en conséquence, accommoder huit ou neuf élèves, aussi convenablement que possible, à prix modérés. 22 avril.

PAR LE TÉLÉGRAPHE. LIGNE DE MONTRÉAL. (Rapporté pour le Pays).

CONSEIL LÉGISLATIF. Séance du 26 avril. Le bill pour protéger certaines propriétés des femmes mariées fut lu une troisième fois.

Le bill de la Maison de la Trinité de Montréal fut lu une seconde fois.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Séance du 26 avril. Les bills suivants sont lus une première fois: bill du chemin de fer de Presqu'île et Marmora; bill de M. Whitney pour rappeler les lois d'usage; bill de M. Boursassa pour remettre en force les anciennes pénalités sur l'usage; bill pour incorporer la compagnie d'assurance de Montréal; pour empêcher la vente de liqueurs alcooliques; pour empêcher le transport frauduleux des immeubles grevés d'hypothèques dans le Bas-Canada; pour amender l'acte de judicature du Bas-Canada.

La chambre procède ensuite à l'enquête sur l'élection de Lotbinière.

New-York, 26 avril. Farine State and Western, ventes non-changées; Western, 7000 barils; State, 4,25 à 4,30; Extra, 4,35 à 5,0; Ohio, 4,55 à 7,0; blé bon, Western, 4,30 à 8,5; Southern, ferme, ventes 600 barils, 4,50 à 7,5; 4,80 à 6 au choix; Canadienne, 4,30 à 3,5; bonne, 4,45 à 5,50. Froment tranquille, et ventes non-changées. Mais lourde et flechissant; ventes modérées; blanc, 73 à 74; jaune, 75 à 76. Avoine lourde et flechissant; Southern et Jersey, 34 à 36; Northern et Western, 46 à 50. Poir plus ferme; ventes 700 barils; Mess, 19 à 25; Prime, 15,50. Bœuf ferme; ventes 120 barils. Lard en bonne demande; ventes 200 paquets 11,50 à 5,5. Stocks lourds et bas. Argentin en demande, au taux de 4 à 5.

SALLE DE L'INSTITUT des ARTISANS. OUVREZ CHAQUE SOIR, pendant quelque temps, à partir de LUNDI, 12 Avril 1858, UN SPECTACLE MIROIR MOUVANT.

TABLEAUX DES BUNYAN!! Composés de SOIXANTE SCÈNES MAGNIFIQUES avec personnages de grandeur naturelle, illustrant LES FAMEUX TABLEAUX DE BUNYAN ou LES PROGRES DES PELERINS.

Cette œuvre d'art sublime et unique a été peinte par les éminents artistes Huntington, May, Kyle, Crosby, C. D. Dugan, et Dugan; et elle est reconnue, par les principes journaliers, les artistes et les juges éminents supérieurs à tous les ouvrages qui aient jamais été exposés dans ce pays.

Ce merveilleux miroir d'un rêve surprenant coûte plus de \$10,000. Entrée, 25 cents; enfants, demi-prix. Les tableaux, ouvertures à 7 1/2; le Miroir commencera à tourner à 8 heures précises. Exposition MERCREDI ET SAMEDI TROIS heures de l'après-midi. Portes ouvertes à DEUX heures. Brochures descriptives de cette grande peinture, à la porte.—Prix, 10 cents. Des arrangements libéraux seront faits pour l'admission des écoles.

ROBERT J. GREENWOOD, Directeur et Propriétaire, am-35. LE BARREAU DU BAS-CANADA. SECTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL. AVIS.

LES membres de la société sont réunis pour la présente à l'ASSEMBLÉE SEMESTRIELLE de la dite section qui aura lieu dans la CHAMBRE DES AVOCATS, dans le Palais de Justice, à la cité de Montréal, le SAMEDI, le PREMIER jour de MAI prochain, à TROIS heures de l'après-midi, à laquelle ASSEMBLÉE aura lieu l'élection du Conseil pour l'année suivante.

F. P. POMVILLE, Secrétaire, 27 avril.

AVIS Public. LES créanciers de la succession vacante de feu L. STANISLAS ROBINEAU, son vivant, écrivain, avocat, de St. Thérèse de Blainville, diocèse, sont requis d'être présents en l'Église du Notre-Dame, à St. Thérèse, à l'Église de St. Thérèse, le LUNDI, le DIXIÈME jour de MAI prochain, aux fins de procéder à la nomination d'un curateur à la dite succession vacante, et de plus de présenter au lieu susdit un inventaire, d'ici à huit jours, toutes réclamations dûment attestées contre la dite succession.

Toutes lettres non payées ne seront point reçues. Par ordre, A. SEGUIN, N.P., Sie. Thérèse, ce 26 avril 1858. am-42.

AVIS. LES créanciers de la succession vacante de feu L. ETIENNE REFUGI dit LAVOLETTE, son vivant cultivateur de la paroisse de Châteauguay, District de Beauharnois, sont par les présentes requis, que JEUDI, le SIXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'après-midi, au Bureau du sous-juré, Notaire au dit lieu de Châteauguay, il sera procédé à la nomination d'un curateur à la dite succession vacante, et de plus de présenter au lieu susdit un inventaire, d'ici à huit jours, toutes réclamations dûment attestées contre la dite succession.

Toutes lettres non payées ne seront point reçues. Par ordre, L. DESPAROIS, N. P., Châteauguay, 22 avril 1858. 40.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE MONTRÉAL A TROIS-RIVIÈRES. AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les sous-jurés, cinq des Actionnaires de la dite Compagnie, qu'une ASSEMBLÉE de tous les Actionnaires est convoquée pour avoir lieu au BUREAU de la dite COMPAGNIE, le SAMEDI, le PREMIER MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour recevoir le Rapport du Comité de Régie sur les opérations de l'année dernière, et pour procéder à la nomination d'un NOUVEAU COMITÉ DE RÉGIE pour l'année courante, telle élection n'ayant pas eu lieu à la dernière convocation pour le douzième jour de mars dernier.

(Signé) F. F. MULLINS, V. HUDON, ROY et FRÈRE, FERRIER & CIE, CALARNEAU et ROY, (Certifié) J. H. TERROUX, Sect. 29.

DEMENAGEMENT. JOHN PHELAN, Epicier.

EST DEMENAGÉ au No. 43, rue Notre-Dame et occupe maintenant le magasin ci-devant occupé par Berthelot, vis-à-vis le Dr. Picault, où il a en main le meilleur approvisionnement de Thé, Café, Sucre, Vina, Eau-de-Vie, etc., et tous les autres articles (requis) avec plus bas prix. JOHN PHELAN, No. 43, rue Notre-Dame, au-150.

MARCHANDISES NOUVELLES. J. ETT. DOUGLAS, 215, RUE ST. PAUL.

VIENNENT DE RECEVOIR, 130 paquets de Marchandises sèches de Gout et d'Étape; Colours de toutes nuances, Orisons, Delaines, Robes, Rubans, Gants, Mouches de Fiole, Attaches, Voies, D-telles, Blondes, Velours, Persiennes, Soie, Soie.

Ettoffes à Pantalons et Surtouts en grande variété. Coton Jaune, Indiennes, Coutil, Coton barré, Dentelle, etc., etc., et tous articles dans la ligne de MARCHANDISES SÈCHES.

100,000 lbs d'Indiennes, 100 balles Ouate noire, 100 balles Ouate blanche, 50 balles Poche sans couture, etc., etc. 200 balles Laine filée (Américaine) (A Bon Marché pour Argent Comptant.) J. E. T. DOUGLAS, 27 avril.

Important pour ceux qui veulent Meubler leur Maison. COMME M. POULIN se retire des affaires, les sous-jurés ont l'honneur d'informer le public qu'ils contiennent la même branche d'affaires, à la même place.

97, RUE ST. CHARLES BORROMÉE. Les sous-jurés tiendront en main tous les MEUBLES que l'on peut désirer; ils feront aussi exécuter avec goût, célérité et sous le plus court délai, tout ordre qu'on voudra bien leur confier. Ils tiennent en main toutes sortes de BOIS, de toute épaisseur et toutes espèces de TOURNAGE.

Les Meubles vendus seront transportés à la demeure des acheteurs. POULIN et FERRAND, 97, Rue St. Charles Borromée, am-42.

A. MCCONOHY, PLOMBIER, POSEUR DE GAZ ET TRANSFÈRE SON ÉTABLISSEMENT LE 1ER MAI PROCHAIN, De la Rue des Récollets à son NOUVEAU ET VASTE MAGASIN, No. --- RUE CRAIG, ENTRE LES RUES BLEURY HERMINE MONTRÉAL. 24 avril.

Cloture de l'Année le 25 Mai. Le montant payé aux héritiers et exécuteurs des parties assurées à la COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, dans ce pays, s'élève à \$290,000. Un grand nombre de ces Polices se sont grandement augmentées au-dessus de la somme originale assurée par le Bonus déclaré des profits accumulés par la Compagnie, augmentation provenant de la prudence de la direction.

Les Directeurs des Polices ont le plaisir de déclarer que le principe de la Compagnie à toujours été le prompt règlement des réclamations, après une preuve satisfaisante. Comme exemple des additions aux Polices payées, on peut citer un cas sur la vie d'un citoyen de cette ville pour \$200 qui est monté à \$250. Sa veuve a reçu cette dernière somme. Il est un autre cas, à propos d'un autre habitant de Montréal assuré pour \$1,000. Il mourut en février 1857. Sa veuve reçut \$1,160 au lieu de \$1,000. En vertu d'une clause dans les Polices de la Compagnie, la somme assurée est payable à toutes les Successors de cette Compagnie, dans toutes les parties des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.

On peut prendre les Bons au comptant ou les déduire de la prime payable sur l'assurance, ou on peut l'ajouter à la somme assurée, —choix offert par tout acte de Compagnie. Les parties se proposent avant le 25 Mai, auront droit à un Bonus de deux années, au partage des profits en 1859.

Montant requis pour assurer \$500 courant sur le système de mort crédit, pour les sept premières années avec participation dans les bénéfices. On permet que l'autre partie de la prime reste entre les mains de l'assuré, quoiqu'elle porte et reçoit intérêt. A la mort de l'individu, le nombre de demi-années non payées sera déduit du montant de la police:

Table with 4 columns: Age, Original sum, Total sum, Bonus. Rows for ages 25, 30, 35, 40, 45, 50.

Exemple d'augmentation de la valeur des Polices au partage des profits en 1854, par l'addition de la part des profits à la somme assurée. Naturellement, toute prime prise, d'après ce système obtiendra par la suite une grande valeur.

Police commençant avant le Sommes originales des assurés. Sommes totales des assurés. Bonus.

25 mai 1847 £1000 £160 £1160
1848 1000 140 1140
1849 1000 120 1120
1850 1000 100 1100
1851 1000 80 1080
1852 1000 60 1060
1853 1000 40 1040
1854 1000 20 1020

Le prochain partage aura lieu en 1859, après que les Directeurs auront reçu l'entrepris donnera des résultats également favorables.

Grande Rue St. Jacques. BUREAU DES DIRECTEURS. L'hon. PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, Président.

L'hon. Juge McCORD, BÉNÉDICTIN LEMOINE, écrivain, Caisier de la Banque du Peuple. H. STANLEY, écrivain, M.P.P. A. SIMPSON, écrivain, M.P.P. R. S. TAYLOR, écrivain, Marchand. H. H. WATSON, écrivain, M.P.P.

Médica Consultants. Directeur, G. W. CAMPBELL, M.D. JAMES G. DICKSON, Inspecteur des Agences; WILLIAM MILLER RAMSAY, Agence dans chaque ville du Canada.

Au Bureau, on délivrera des prospectus et des renseignements sur la meilleure méthode de profiter avec les Assurances. JAS. G. DICKSON, Directeur, am-39.

VENTES PAR ENCAN. PAR J. G. SHIPWAY. CE MATIN. EPICERIES NOUVELLEMENT RECUES.

SUCRES MUSCOVADO, SIROP, MELASSES, TABAC, CAFÉ, Epices, Genièvre, Eau-de-Vie, HUILE, Etc., Etc. IL SERA OFFERT CE MATIN (Mardi), 27 Avril, Aux Magasins de JOSEPH TIFFIN, ECR., RUE ST. PAUL, Un Assortiment Étendu VENANT D'ARRIVER. DÉPÔTÉRIE. Détails dans les Petites Affiches. Vente à DIX heures. J. G. SHIPWAY, Ententeur, 27 avril.

Vapeurs de la Malle de la Rivière Outaouais. 1858. MONTREAL A LA CITE D'OUTAOUAIS. Voyage fait de Jour.

LADY SIMPSON... Capt. H. W. SHEPHERD PHENIX... Capt. D. MACLACHLAN. LES Vapeurs ci-dessus voyagent durant la saison de 1858 en connexion avec les Chemins de Fer MONTREAL et LACHINE et les Chemins de Fer MONTREAL et GREENVILLE, pour le transport des Mallets et des Passagers entre Montréal et la cité d'Outaouais.

UN CONVOI quittera le DÉPÔT de CHEMIN de FER de la rue Bonaventure, à 5 P.M. chaque matin (les dimanches exceptés), pour se rendre à Lachine avec le vapeur Lady Simpson par Carillon. De là, les Passagers seront transportés par Chemin de Fer à Grenville, où ils reprendront le vapeur Phenix et arriveront à la cité d'Outaouais le même soir. Les Bateaux arriveront à toutes les places importantes le long de la rivière, pour y laisser les Mallets et les Passagers.

Plus amples informations, aussi bien que des BILLETS de RETOUR et d'EXCURSION à des prix raisonnables peuvent être obtenus au Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Champlain, 97, rue des Commissaires, au DÉPÔT de la rue Bonaventure et à bord des vapeurs. Cette ligne est sans rival tant sous le rapport de l'économie que du confort, tandis qu'elle passe à travers les plus beaux et les plus pittoresques comme les plus intéressants du Canada.

N. B.—Le fret destiné pour cette ligne doit être remis au DÉPÔT de la rue Bonaventure avant SIX heures P.M. On peut voir quel puisse être transporté par le bateau le lendemain matin. 24 avril.

LE VAPEUR "TERREBONNE," CAPT. VOLIGNY. VOYAGERA pendant la saison, entre TERREBONNE et MONTREAL arrivant à LACHENAIE, L'ASSOMPTION, PETIT VILLAGE, YARRENS et BOUCHERVILLE, tous les LUNDIS et JEUDIS, laissant son premier point à 5 heures A.M. et vice-versa tous les MARDIS et VENDREDIS à 4 heures P.M., et tous les SAMEDIS MATIN à 8 heures A.M. arrivant aux places ci-dessus et au Bout-de-l'Île, et vice-versa à 4 heures P.M. le même jour. 13 avril.

SEJOUR LIMITE JUSQU'AU 1ER MAI. MM. SEMMONS et CIE. informent, M. S. par le présent, le Public qu'ils ont postérieurement limité leur séjour en cette Cité au 1er Mai prochain.

C'est avec plaisir qu'ils mettent devant le Public quelques copies de Lettres qu'ils ont reçues depuis leur séjour ici, en faveur de leurs célèbres Lignes, que l'on ne peut se procurer qu'à leur Bureau.

No. 210, Rue Notre-Dame, EN HAUT. 24 avril.

CERTIFICATS DOMESTIQUES. Presbytère, Lachine, 17 avril 1858. MM. Semmons et Cie., J'ai fait usage pendant quelque temps d'un pair de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'en prends la liberté de dire que j'en ai été très content, vu qu'elles ne fatiguent point la vue, comme toutes celles dont j'ai fait usage jusqu'à présent, et que je suis libre et écrite avec elles aussi bien la nuit que le jour.

Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. FLANAGAN.

MM. Semmons et Cie., Je me suis depuis quelque temps de vos Lunettes en Cristal de Roche du Brésil, et j'en prends la liberté de dire que j'en ai été très content, vu que je vous informe qu'elles sont de beaucoup supérieures à toutes celles dont j'ai fait usage jusqu'à présent.

Je suis, Messieurs, Votre etc., WM. EWAN. Montréal, 17 avril 1858.

C'est avec plaisir que je recommande à tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont obligés de faire usage de Lunettes, celles de Cristal de Roche du Brésil manufacturées par MM. Semmons et Cie. Je suis d'opinion que leur Agent est un Opticien pratique et théorique, par excellence au fait des lois de l'optique.

Non seulement les verres mais encore les montures sont faits d'après ces lois. Quant au Cristal Brésilien, il est peut-être le meilleur et le plus clair médium microscopique qui soit en usage par les Opticiens, et il y a une aussi grande différence entre ce Cristal et les verres qu'il peut y en avoir entre une chose et une autre; non seulement parce qu'on ne peut pas les rayer ou les briser facilement, ni, comme la vitre, les rendre ternes par la chaleur ou la transpiration, mais par la couleur naturelle du Cristal elles donnent la santé et de la force à la vue.

HENRY HOWARD, M. R. C. S. Chirurgien Oculiste, Hôpital des Sourds et Aveugles de Montréal, 16 avril 1858.

DE W. L. MACKENZIE, M. P. P. Jux Rédacteurs de la GAZETTE DE MONTRÉAL et du HERALD: Chers messieurs, —Je viens justement d'acheter un pair de Lunettes vendues par M. Semmons et Cie. Je vous prie de m'en dire ce que vous en pensez. Je vous prie de m'en dire ce que vous en pensez. Je vous prie de m'en dire ce que vous en pensez.

Je suis, Messieurs, Votre etc., W. L. MACKENZIE. Toronto, 3 avril 1858. am-36.

VENTES PAR ENCAN. PAR FISHER ET CIE. AUJOURD'HUI. VENUE D'UN MOBILIER NOIR. VAISSELLE D'ARGENT, PLAQUEE, Cristal, PORCELAINE, PIANO TRES SUPERIEUR, LUSTRES MAGNIFIQUES, VOITURES, TRAIANEU, ROBES, ETC., ETC.

Mardi, 27 courant, Les sous-jurés vendront à la résidence du Docteur ARTHUR FISHER, (Vis-à-vis l'Hôtel Ottawa, Rue St. Jacques), Tout son MOBILIER MAGNIFIQUE ET SUPERIEUR, Composés en partie de: Sofas, Bergères, Berçaises, Fauteuils en Acajou, Tables de Salon, à Jouer, Manger et à Ouvrage, Buffets, Commodes, Lavabos, Excellente Pendule, se montant tous les 8 jours. Bibliothèque en Noyer Noir, Garderobes, Tirours Un beau et grand Secrétaire en Cèdre avec des Rayons de Bibliothèque Commodes, Tables et autres Toiles crues, Matelas, Oreillers, etc., etc. Poêle de Vestibule, Salon, Sourd, de Cuisine et Ustensiles de Cuisine.

Un assortiment de Harnais, Doubles et Simples Selle supérieure de Chasse pour Dame Selles et Bridles, Cutter Fodder breveté Appareil en Fer pour chauffer à la vapeur Un Lot de Bois

Une excellente VACHE à LAIT. Vente à DIX heures. Les Ventes, Traîneaux et la Vache seront mis en vente à UNE heure. FISHER et CIE., Ententeur, 41.

JEUDI, 29 AVRIL, LES SOUSJURÉS VENDRONT, A la résidence de R. PILKINGTON, ECR., No. 7, PLACE LARTIGUE, RUE SHERBROOKE, (Haut de la Rue St. Denis), TOUT SES MEUBLES DE MENAGE, Consistant en partie en: Un Élégant Piano en Acajou, grand moyen, par Stadler, de Londres—ayant coûté 125 guinées Une magnifique Table de Centre, imitée en Marbre Italien, Consoles, Candélabres, Rideaux de Fenêtre en riche Cachemire Française, avec Corniches dorées Un joli Chiffonnier en Acajou—dessus en Marbre Un set de Tables en Papier Mâché Une Bergère en Acajou—Siège couvert en Marocain Un joli Service à Dîner en Porcelaine Blanche à Dessert, etc. De Une magnifique Table à l'Huile—"Le Violoncelle" avenue de Wilkie" Candélabres, Articles en Cristal, Tapis, etc., etc.

Tables de Centre, à Carte et à Dîner en acajou Rideaux, Tables, Consoles, Rideaux de Fenêtre en riche Cachemire Française, avec Corniches dorées Un joli Chiffonnier en Acajou—dessus en Marbre Un set de Tables en Papier Mâché Une Bergère en Acajou—Siège couvert en Marocain Un joli Service à Dîner en Porcelaine Blanche à Dessert, etc. De Une magnifique Table à l'Huile—"Le Violoncelle" avenue de Wilkie" Candélabres, Articles en Cristal, Tapis, etc., etc.

Une jolie Conchette en fer Un Poêle de Cuisine supérieur Poêles pour Vestibule et Salon Régénérateur supérieur Garderobage supérieur Ustensiles de Cuisine, etc., etc. Vente à DIX heures et DEMIE. FISHER et CIE., Ententeurs, 41.

F. H. FISHER ET CIE., Successeurs de l'ancienne Maison FISHER et CIE., Ententeurs et Marchands à Commission, 35, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL. REFERENCES: L'hon. P. McGill, Jean Brunet, écrivain, M. H. Chapman et Cie., Benjamin Holmes, écrivain, M. W. et R. Muir, S. Greenhalgh, Fils et Cie.

LES sous-jurés, en succédant aux affaires de l'ancien maître, informent par le présent leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris à sa charge de toutes VENTES en dehors de leurs SALLES, et reçoivent toutes COMMISSIONS de MARCHANDISES SÈCHES, EPICERIES, MEUBLES DE MENAGE, etc., qu'on voudra bien leur confier, et auxquelles ils accorderont la plus stricte attention; ils espèrent donc, par leur promptitude et la précision, qu'ils apporteront dans les affaires, mériter une part du patronage qui leur a été donné par leurs prédécesseurs.

Les affaires se feront sous le nom et raison de A. E. MARCHAND et CIE. ALFRED E. MARCHAND, JOHN L. SHARPE. REFERENCES: MM. LESLIE, STARNES et CIE., J. et J. MITCHELL, D. MASSON et CIE., MILLS, MATTICE et CIE., L. MARCHAND et CIE. J. G. SHIPWAY, ECR., G. W. WARNER, ECR., J. E. MALHOT, ECR. 10 avril.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. Les Neufs et Élégants Vapeurs VICTORIA ET NAPOLEON ONT COMMENCÉ leurs TRAJETS RÉGULIERS entre MONTREAL ET QUEBEC, et VOYAGERONT RÉGULIÈREMENT durant la saison, comme suit: Le Vapeur VICTORIA, Capt. St. Pierre, partira pour QUEBEC tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à SIX heures P.M. Le Vapeur NAPOLEON, Capt. Coré, partira pour QUEBEC tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, à SIX H. P.M. Pour FRET et PASSAGE, s'adresser à bord; ou aux Bureaux, coin des Rues St. Joseph et des Commissaires. JOHN LEVY, 39. 20 avril.

TUYAUX! TUYAUX! LES sous-jurés fabriquent maintenant, et après une longue expérience, des TUYAUX de CAOUTCHOUC par un nouveau procédé breveté, et garanti que leurs produits sont plus durables que les autres, sur les Tuyaux faits avec d'autres matériaux. Tuyaux faits expressément pour résister à la grande pression de notre aqueduc—chaque pièce garantie. On peut les se procurer au prix de fabrication chez tous les plombiers et fabricants de la ville. BROWN, HIBBARD, BOURN et CIE., Société Canadienne du Canada, pour la Fabrication du Caoutchouc, Montréal, 17 avril. am-37.

VENTES PAR ENCAN. PAR J. D. BERNARD ET CIE. DEMAIN. Fonds de Banqueroute de FOURRUS IL SERA VENDU Au Magasin de M. G. MEYER, RUE NOTRE-DAME, MERCREDI MATIN, 28 Avril, Pour le Bénéfice de ses Créanciers, TOUT SON Fonds de Commerce de Prix, Comprenant TOUS LES ARTICLES DESIRABLES Dans la ligne de FOURRURES ET CHAPEAUX, En un seul Lot, A TANT DANS LE LOUIS. Presque toutes ces effets sont neufs.

Le Fonds sera vendu à des conditions libérales avec des billets approuvés. Vente à ONZE heures A.M. précises. Par ordre des Syndics, J. D. BERNARD et CIE., Ententeurs, 41. 24 avril.

MOBILIER Tres précieux A VENDRE. Les sous-jurés sont autorisés par J. W. A. MASSON, ECR., (Qui quitte cette ville pour voyager en Europe), A METTRE EN VENTE, PAR ENCAN PUBLIC, MERCREDI, 5 MAI, Et les jours suivants, A SA RÉSIDENCE, 158, RUE DORCHESTER, OUEST, UN MOBILIER Tres précieux et coûteux, DE LA MANUFACTURE DE HILTON, (A moins qu'il n'en soit disposé préalablement par vente privée).

Composé de COMMUNES MAGNIFIQUEMENT SCULPTÉES EN BOIS DE ROSE, MOBILIER D'APARTÈMENT et BOUDOIR. Cinq superbes Glaces Françaises de grande dimension superbement polées, mesurant 60x97, 40x80, 40x80, 40x80, 30x60 Rideaux de Damas et Dentelles et Corniches très riches Ecritoire sculptée de Dame, Table de Toilette et Verre MOBILIER DE SALLE À DINER, Vaisselle d'Argent et plaquée de la plus belle espèce Table en Bois de Rose, artistiquement sculptée avec couronnement en Marbre Porcelaine et Verrière MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, Matelas à ressorts, Lits de plume, etc., etc. Fort jolie Bibliothèque Chaise longue et s'ajustant d'elle-même Excellent Piano à sept Octaves "Soudard" ton supérieur Vélopede d'enfant à quatre roues; article tout nouveau Becs de gaz argentés et Batterie de cuisine complète. —Aussi— A METTRE EN VENTE LE 2ER JOUR A MIDI, VOITURE de Gintras (valant \$1000) qui a obtenu le premier prix à la dernière Exposition de la Ville. Paire de CHEVÈRES de Frants, Harnais, Selles, Voitures, Traîneaux, Bicyclettes, etc. Le Mobilier sera exposé la veille de la vente. Vente chaque jour à DIX heures, les Catalogues seront distribués. J. D. BERNARD et CIE., Ententeurs, 41.

LA PROPRIÉTÉ est à VENDRE, et si l'on n'en dispose point le premier jour, elle sera mise à l'enchère le second jour à UNE heure. 30. 20 avril.

Carte d'Encanteurs. LES SOUSJURÉS prennent la liberté d'informer les Marchands et le public en général, qu'ils se sont mis en SOCIÉTÉ avec ENCANTEURS et MARCHANDS À COMMISSION, et ont formé une VENTE de toutes descriptions de Marchandises, Marchandises Endommagées, Epicerie, Meubles de Ménage, etc., etc. Ils espèrent, par une stricte attention dans les affaires, une stricte adhésion et un PROMPT RÉGÈLEMENT, recevoir une part du patronage public.

Les affaires se feront sous le nom et raison de A. E. MARCHAND et CIE. ALFRED E. MARCHAND, JOHN L. SHARPE. REFERENCES: MM. LESLIE, STARNES et CIE., J. et J. MITCHELL, D. MASSON et CIE., MILLS, MATTICE et CIE., L. MARCHAND et CIE. J. G. SHIPWAY, ECR., G. W. WARNER, ECR., J. E. MALHOT, ECR. 10 avril.

LES SOUSJURÉS ont reçu instruction de vendre à la résidence No. 4, PLACE SYDENHAM, (220, Rue St. Antoine), VENDREDI, le 29 AVRIL, tous les MEUBLES de MENAGE, consistant en: Table à Dîner en Noyer Noir, Lit-Sofa Une Bibliothèque et Table à ouvrage Chaises en Acajou, sièges en Cane Fauteuil et Berçaise en Noyer Noir Tables de Centre et de Côté Mobilier mité en Chine pour une Chambre Mobilier dessus en Marbre pour 4 Lavabos, Bureau

